



Le 1 décembre 2020

Monsieur Paul Cardegna
Greffier du Comité
Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires
131, rue Queen, 6^e étage
Chambre des communes
Ottawa ON K1A 0A6

Monsieur,

Au nom du Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada (EDSC), je vous fais parvenir, ci-joints, tous les documents demandés en application de la motion portant sur la production de documents liés au Programme de contrats fédéraux (PCF) que le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires a adoptée le 2 novembre dernier.

Comme vous le constaterez dans les fichiers ci-joints, EDSC divulgue le plus de renseignements possible dans le cadre de la motion.

La motion stipule que les ministères chargés de recueillir et de divulguer les documents doivent procéder à leur évaluation et à leur approbation comme s'il s'agissait d'une demande d'accès à l'information. C'est l'approche qu'EDSC a adoptée.

Les éléments suivants ont fait l'objet d'un caviardage conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* :

- les renseignements personnels, conformément au paragraphe 19(1);
- les interdictions fondées sur d'autres lois, conformément au paragraphe 24(1).

De plus, une consultation a été menée auprès de tiers, conformément à l'article 20 de la *Loi*. À la demande d'entrepreneurs, d'autres éléments ont été caviardés en vertu des alinéas 20(1)b) et 20(1)c). Veuillez noter que, puisque la date butoir de la période de consultation était le 28 octobre dernier, EDSC n'a pas été en mesure d'examiner certaines des recommandations, car le Comité a demandé que les documents soient produits le 1er décembre.

La documentation originale ci-jointe contient des soumissions complètes d'employeurs en vertu du PCF et tous les documents de travail connexes dans la langue choisie par l'employeur (le français ou l'anglais). Il peut s'agir du rapport d'établissement des objectifs, du tableau des résultats, d'une analyse de l'effectif, de cibles ou d'objectifs révisés pour les écarts de représentation résiduels ou de tout document explicatif qui a été soumis, comme il est inscrit dans le tableau ci-dessous.

.../2

Après l'attribution du contrat	Évaluation initiale	Évaluations suivantes
Durant les 12 mois suivants la date d'attribution du contrat, les entrepreneurs recueillent et analysent les données sur les employés, prennent les mesures appropriées pour déterminer et éliminer tous les obstacles, et élaborent des objectifs à court et à long terme atteignables et réalistes, afin de réduire les écarts de représentation.	Un an après la date d'attribution du contrat, les entrepreneurs doivent fournir les documents de conformité suivants : <ul style="list-style-type: none">• une copie du questionnaire du sondage auprès de l'effectif,• les résultats du sondage auprès de l'effectif,• l'analyse de l'effectif, et• un rapport sur les réalisations.	Ensuite, tous les trois ans, les entrepreneurs doivent produire les documents de conformité suivants : <ul style="list-style-type: none">• une analyse actualisée de l'effectif,• les formulaires 1 à 6, comprenant des rapports de données sur l'effectif, et• un rapport actualisé sur les réalisations.

Vous trouverez en pièces jointes les versions traduites (en anglais ou en français, selon le cas) de tous les documents. Lorsqu'il y a des exceptions, le document original est inclus et, à titre de référence, des modèles et des formulaires sont fournis pour montrer les en-têtes et les titres dans les deux langues officielles. Cette approche a été adoptée afin d'être le plus efficace possible dans la production des documents, afin de réduire les risques d'erreur et enfin, afin de réduire les coûts liés à la traduction.

Enfin, prière de noter que la documentation ne suit pas une pagination séquentielle, car des duplicatas ont été retirés pour réduire le nombre de pages et veiller à ce que la documentation soit regroupée par entrepreneur afin de faciliter la lecture.

Nous espérons que le Comité trouvera la documentation utile.

Veillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Gary Robertson
Sous-ministre du Travail par intérim et sous-ministre délégué de l'Emploi et du Développement social

Pièces jointes